

Kelou ar Vro



Mars - Avril 2019

N° 217



Retour sur
l'enquête seniors

5-6



L'association
à l'honneur :
Thai Boxing Club
de l'Élorn

11



Gestion
de l'eau potable

12-13





En ce début d'année, un nouveau lotissement voit le jour route de Kériel. Cette opération, qui comporte 52 lots, sera l'occasion de conforter l'habitat social communal. Les premiers lots sont en cours de commercialisation et permettra d'accueillir de nouveaux habitants et de conforter le chiffre de notre population INSEE au 1^{er} janvier 2019 qui ressort à 2859 habitants (chiffre théorique donné par l'INSEE reposant sur le dernier recensement de la population en 2015 qui comptabilisait 2781 habitants). En réalité, notre population est proche de 3100 habitants, mais il faudra attendre le prochain recensement en 2020 pour officialiser ce chiffre.

Au mois de février, l'équipe municipale a planché sur la préparation du budget 2019 avec le souci de maîtriser les dépenses tout en assurant un service de qualité. Les orientations budgétaires seront débattues lors du conseil municipal du 12 mars et feront l'objet d'une communication dans le prochain bulletin municipal.

Un travail de réflexion en direction d'un projet de logements pour les aînés a également été initié. Les projections concernant notre population municipale prévoient qu'un habitant sur trois sera âgé de 60 ans et plus dans les prochaines années. Dans ce contexte, il est apparu indispensable, pour l'équipe municipale, de réfléchir à une offre d'habitat et de services adaptés.

Ainsi, notre commission « Enfance-Jeunesse-Aînés » a proposé de mener une enquête auprès des seniors afin de de connaître et d'améliorer la qualité de vie à domicile des habitants de plus de 60 ans. Les principaux résultats de cette enquête sont disponibles dans ce bulletin. Signe de l'intérêt de cette question, les réponses ont été nombreuses et permettent de mieux cerner les attentes et de rendre pertinents les projets à venir.

Bonne lecture à tous !

Bernard Goalec, *Maire*

Sommaire

3-7

Vie municipale

Cahier
des associations

8-11

12-13

Dossier :
La gestion de l'eau

Vie quotidienne

14-15

16

Ça nous intéresse :
les couches lavables

Agence postale (dans le hall de la Mairie) :
du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45
tél. 02 98 20 84 06

Les lettres recommandées et les colis peuvent être retirés en Mairie aux heures d'ouverture et le samedi matin.

La poste vous informe :
Suite aux changements de facteurs dans certains quartiers de PLOUEDERN, il serait souhaitable, pour faciliter et assurer une bonne distribution du courrier, de bien inscrire vos numéros et vos noms sur vos boîtes aux lettres. Si vous ne souhaitez pas de publicités, n'hésitez pas à demander un « stop-pub » en mairie. Merci de votre compréhension.

Bibliothèque :
Mardi : 19h30-20h30
Mercredi : 10h00 -12h00 et 14h00-17h00
Vendredi : 16h30-17h30
Samedi : 10h00-12h00
Tél : 02 98 20 90 71
bibliotheque.plouedern@gmail.com

La mairie de Plouédern est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45, le samedi de 9h à 11h45
1 rue de la Mairie - 29800 Plouédern
Tél. 02 98 20 82 65 - Fax 02 98 20 90 72
Mail : mairie@plouedern.fr - Web : www.plouedern.fr

PENSEZ A VOUS INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE ET METTRE À JOUR TOUT CHANGEMENT (adresse, état-civil)

Élections européennes :
dimanche 26 mai 2019
(un seul tour)



Pour pouvoir voter en 2019 à l'occasion des élections européennes qui auront lieu, en France, le dimanche 26 mai, il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales avant le samedi 30 mars 2019.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les Français(es) obtenant la nationalité à partir de 2019. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, 1^{re} inscription, citoyen européen résidant en France...), vous devez demander à être inscrit(e). Vous pouvez vous inscrire :

- soit en vous rendant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, cerfa 12669 * 02 téléchargeable sur Internet, ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par internet en utilisant le télé service proposé par mon.service-public.fr

Les personnes ayant déménagé sur la commune doivent communiquer leur nouvelle adresse à la Mairie.

VŒUX DU MAIRE

Le samedi 5 janvier 2019, salle Steredenn, le Maire a présenté ses vœux aux nouveaux habitants de la commune, élus, personnalités locales et représentants du secteur associatif. Bernard Goalec a présenté le bilan de l'année 2018 : achèvement de la maison médicale, du vallon de Milin Névez et du rond-point de Runhuel. Il a ensuite abordé les projets 2019 : des logements pour les seniors, un nouveau lotissement de 52 lots route de Kériel, la mise en place des liaisons douces et le sentier de l'Elorn, la rénovation de l'équipement sportif, la création d'un nouveau site internet. Au niveau intercommunal, le Maire est revenu sur le dossier de l'eau potable et du PLUi (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal) et au niveau économique sur la zone d'activité de Saint-Éloi - Sant Alar. Pour finir, le Maire a souhaité la bienvenue aux 72 nouvelles familles. L'assemblée a été invitée à prolonger ce moment convivial par un pot d'accueil.



ÉTAT CIVIL 2018

Nombre d'habitants : 2859 habitants au 1^{er} janvier 2019

Arrivées : 72 familles

Naissances : 41 (18 filles et 23 garçons) contre 30 en 2017

Décès : 15 contre 18 en 2017

Mariages : 9 contre 8 en 2017

PACS : 15

MISE À L'HONNEUR : Bernard Ropars dit « Max » récompensé

Pascal Quédec, adjoint aux associations, a remercié lors des vœux du Maire, samedi 5 janvier, tous les acteurs et bénévoles des 28 associations très actives sur la commune. Il a rendu hommage à Bernard Ropars, alias Max, bénévole depuis 1962 dans différentes associations : le club de football, l'amicale cyclo (dont il a été cofondateur), le comité des fêtes et le comité de jumelage. Pour ses 56 années d'engagement au service de toutes les associations et son travail de conservation de leur mémoire, Max Ropars a reçu une coupe de champion.



La remise de la coupe de champion à Bernard Ropars, alias « Max »

DISTRIBUTION DU KELOU : les bénévoles reçus par les membres de la commission Communication

Les membres de l'Amicale de loisirs qui distribuent le Kelou tous les deux mois ont été invités à se réunir jeudi 20 décembre 2018 à la Mairie. Le Maire, Bernard Goalec, Florence Marec-Prigent, conseillère déléguée à la communication, ainsi que Pascal Quédec, adjoint au Maire chargé des associations, ont accueilli les bénévoles et dressé le bilan de l'année écoulée. Pour les remercier de leur investissement, la municipalité leur a offert un pot convivial.

Un remerciement particulier a été adressé à Françoise Cann qui arrête, après plusieurs années, la distribution du bulletin municipal. Merci à vous tous !!!



Les bénévoles.

BIBLIOTHÈQUE

RETOUR EN IMAGES :

Un conte pour Noël

Le samedi 22 décembre, la conteuse Sylvie Gougay nous a emportés dans ses histoires inspirées de contes traditionnels. Nous étions une quarantaine de petits et de grands à savourer les aventures de Léon ou encore les rêves d'un petit sapin, le tout rythmé aux sons des cloches, des comptines et d'un bol tibétain.



La conteuse Sylvie Gougay devant les enfants attentifs.

Heure du conte

Les brodeuses de Sevenadur D'an Oll ont réalisé pour la bibliothèque un magnifique tapis de lecture. Celui-ci a été inauguré le 9 février pendant l'heure du conte où Maryse, Laurence et Anne-Perrine ont raconté les histoires de Souricette à travers les saisons. La séance était suivie d'un pot de l'amitié.



Le nouveau tapis de lecture présenté par les brodeuses.

ANIMATIONS AU PROGRAMME :

Exposition : La bibliothèque accueille durant les mois de mars et avril une exposition sur le cheval. Cette exposition, prêtée par la Bibliothèque du Finistère, nous présente le cheval sous toutes ses formes et dans tous ses états... pour le plaisir des petits comme des grands.

Le mois de la langue bretonne : Le mois de mars est le mois de la langue bretonne. Dans ce cadre, Maëla Goasduff, de l'Association Ti Ar Vro Landerne Daoulaz, présentera un **spectacle de marionnettes** en breton **le samedi 30 mars à 11 h à la bibliothèque**. À partir de 4 ans.

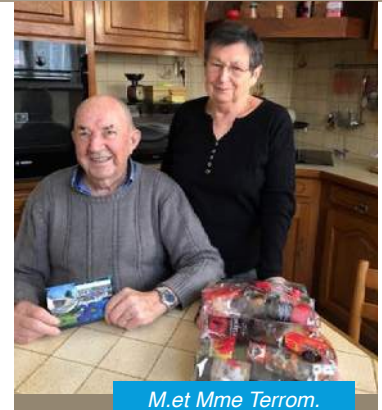
Les Incorruptibles : L'école Saint-Édern participe à nouveau cette année au prix de littérature jeunesse : « Les Incorruptibles » en partenariat avec la bibliothèque. Chaque classe a une sélection de livres à lire tout au long de l'année avant d'élire son titre préféré au mois de mai. Pour la première fois, la bibliothèque s'associe aux médiathèques de Plouvien et Plouguerneau afin d'organiser la venue d'un auteur de la sélection. Ainsi, le 4 avril, les enfants de CM2 rencontreront l'illustrateur Marc Daniau pour un temps d'échange et un atelier autour du travail d'illustration à la bibliothèque.

Après-midi jeux de société : La bibliothèque accueillera de nouveau Jessica Gourmelon (Les Fées des jeux) **le mardi 9 avril de 15 h à 17 h pour un après-midi jeux de société** en famille ou entre amis.

CCAS

Visite des élus aux aînés

Mi-décembre les aînés de plus de 80 ans n'ayant pu se rendre au repas des anciens mi-octobre ont reçu la visite des membres du CCAS. Ces derniers leur ont offert un panier garni de friandises de Noël.



M. et Mme Terrom.

Visite du CCAS à l'EPHAD de Landerneau

Mercredi 23 janvier 2019 dans l'après-midi, des élus et des membres du CCAS de la commune ont rendu visite aux 24 personnes originaires de Plouédern, qui résident à l'EPHAD de Landerneau.

Ils leur ont présenté les bons vœux du Maire, du CCAS ainsi que du Conseil Municipal et partagé avec elles la galette des rois.

Plusieurs résidents étaient entourés de leur famille, épouse, sœur, enfants et petits-enfants.

L'équipe de la mairie et du CCAS - André Marrec, Martine Maubian, Jean-Yves Castrec, Marie-Thérèse Merdy, Annick Le Guillou, Christophe Maubian et Marie-Renée Castrec - présents à cette galette, remercient l'équipe de bénévoles, d'animateurs et Mickaël Cendrier qui leur ont offert le café. Ce temps est pour certains l'occasion de revoir d'anciens voisins et d'échanger un moment convivial.

La doyenne de la commune, Marcelle Jacq, y réside et a toujours le plaisir de rencontrer les élus, accompagnée de sa famille.

Le CCAS a offert à chacun un panier gourmand et une carte de vœux du Maire.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES JOURNÉES PORTES OUVERTES

École Saint-Édern



Groupe scolaire Les Deux Rives

vous invite à participer aux portes ouvertes du Collège et Lycée St Sébastien, 4 rue Hervé De Guébriant et du Lycée St Joseph, route de Pencran.

L'école publique de Trémaouézan

organise ses portes ouvertes le 30 mars de 10 h à 12 h.

Renseignements auprès de la directrice Manon Vuillemin au 02 98 20 80 09.

APRÈS-MIDI SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Atelier « Code de la route et santé »
le jeudi 4 avril à 14 h 30

Marie-Thérèse Merdy, adjointe à la mairie de Plouédern, a souhaité prolonger le partenariat avec le dispositif « Vas-Y : santé, bien-être et vie pratique » (Fondation ILDYS). Après les ateliers « équilibre et tonus » et une conférence sur « le bon usage des médicaments », la commune de Plouédern va mettre en place une action en lien avec la sécurité routière « Pour ne plus passer à l'orange ».

La conférence se déroulera le jeudi 4 avril à 14 h 30 à la salle du conseil municipal de Plouédern.

Ludovic Laot, moniteur de l'auto-école associative Feu Vert de Don Bosco, partagera son expérience et ses conseils en matière de sécurité routière et fera le point sur les nouvelles réglementations au volant. Helen Caratis, ergothérapeute, informera sur les impacts de l'avancée en âge sur la santé en général et la conduite automobile en particulier. Elle apportera des conseils et astuces pour plus de confort de conduite au quotidien.

L'objectif est d'encourager la mobilité par la conduite automobile en toute sécurité. Car vieillir n'est pas une maladie mais bien une étape de vie que « Vas-Y » propose de colorer. Ce sera aussi l'occasion de mettre en valeur les dispositifs d'alternative à la



Helen Caratis, ergothérapeute,
et Ludovic Laot, moniteur d'auto-école,
les animateurs de l'après-midi Sécurité routière

conduite automobile (transports en commun ou à la demande, vélos électriques, et autres astuces). Des entretiens individualisés et des heures de conduite gratuites pourront être mis en place sur inscription.

A l'issue de la conférence, un goûter convivial sera offert et sera l'occasion de prolonger les discussions et permettre des questionnements plus personnels. Ce programme est soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental du Finistère.

L'entrée pour « l'atelier code de la route et santé » est gratuite et ouverte à tous.

Contact Vas-Y : Helen Caratis 06 16 91 63 37

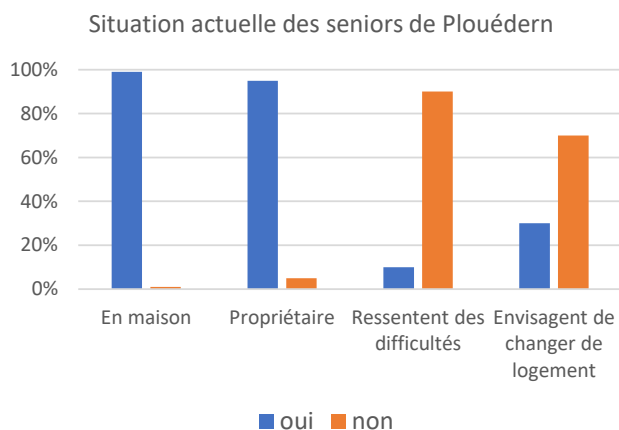
Bilan de l'enquête sur les logements des seniors

Au mois d'octobre 2018, le Conseil Municipal, au travers de sa commission enfance / jeunesse / aînés, a envoyé à près de 700 habitants de la commune ayant plus de 60 ans un questionnaire. L'objectif de cette enquête était de faire un point sur les conditions de logements actuelles des seniors et recenser leurs attentes en termes d'évolution de leur logement pour les années à venir.

Typologie du logement actuel des seniors de Plouédern :

Un senior type à Plouédern :

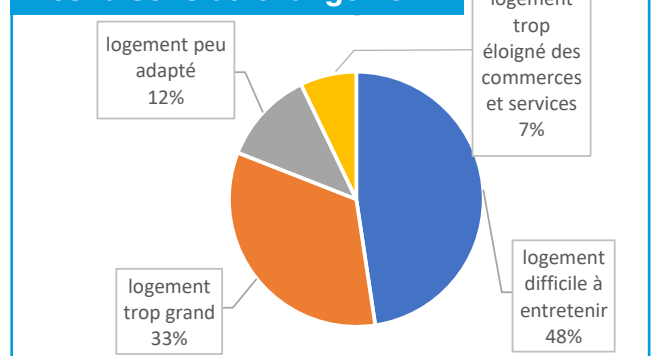
- Habite dans une maison (99.1 %)
- Est propriétaire de son logement (94.7 %)
- N'éprouve pas actuellement de difficultés dans son logement (89.9 %)
- N'envisage pas de changer de logement dans les années à venir (70.7 %)



Un taux de participation important : **43 % !**

Au national le taux moyen de retour d'un questionnaire papier se situe entre 5 et 10 %, et pour les questionnaires qui touchent un public très concerné il se situe en général entre 30 et 35 %.

Les raisons du changement :

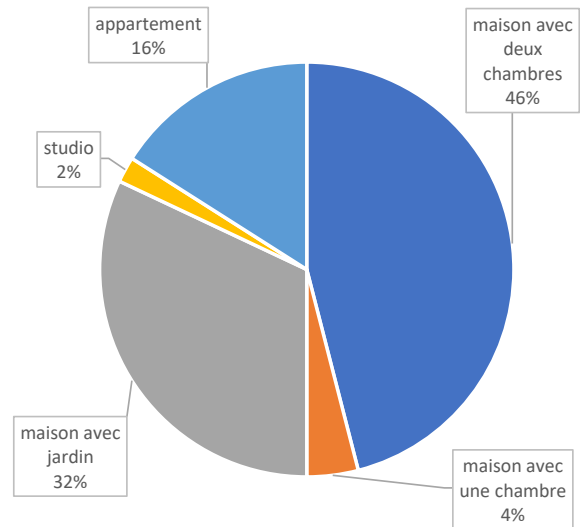


Les résultats de cette enquête montrent que 30 % des personnes de plus de 60 ans ayant répondu au questionnaire envisagent à plus ou moins long terme de changer de logement. **Dans les années à venir, 35 couples et 13 personnes seules rechercheront sur Plouédern un logement mieux adapté.**

A quoi aspirent les seniors de Plouédern :

- Rester à Plouédern : 89 %
- Habiter une maison avec deux chambres et un petit jardin 78 %
- Être locataire 67,7 %
- Avoir un garage 63,4 % ou une place de parking réservée 36,6 %
- Retrouver des services avec leur futur logement :
 - en N° 1 : la présence quotidienne d'un professionnel d'accompagnement
 - en N° 2 : la possibilité de prendre des repas en commun dans une salle équipée et conviviale
 - en N° 3 : une aide administrative, un soutien, une écoute
 - en N° 4 : du matériel d'assistance (téléassistance, téléalarme...)
 - en N° 5 : l'organisation d'activités (gym, jeux, etc.) et de sorties

Quel type de logement serait plébiscité?



Grâce à cette enquête, on peut en déduire le logement « type » qui intéresserait les seniors de Plouédern en cas de déménagement :

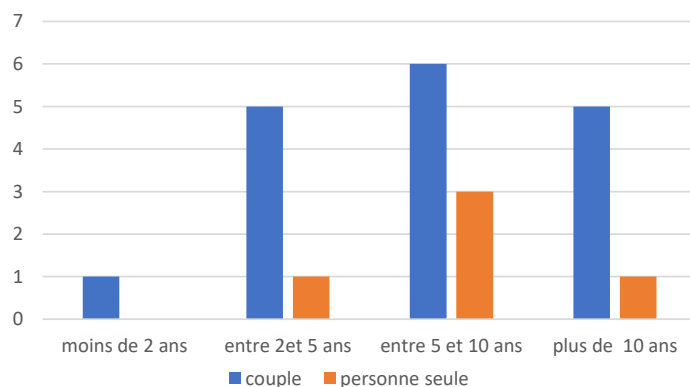
A savoir :

- Une maison en location
- Avec deux chambres
- Avec un petit jardin
- Ayant un garage ou un parking
- Des services associés au logement

Bilan :

17 couples et 5 personnes seules pourraient être intéressés par ce logement « type ».

Répartition du nombre de couples ou de personnes seules qui envisagent de rentrer dans le logement "type" en fonction du délai



Nous tenons sincèrement à remercier toutes celles et ceux qui ont répondu à notre enquête.

Si vous souhaitez continuer à être associé à l'élaboration de ce projet vous pouvez laisser vos coordonnées en mairie afin que les membres de la commission enfance / jeunesse / aînés puissent vous contacter.

Infos pratiques

ATTENTION AUX FAUX SITES ADMINISTRATIFS !

Certaines démarches administratives sont proposées gratuitement par l'administration française sur des sites officiels. Elles permettent, par exemple, de consulter le nombre de points restant sur un permis de conduire, de demander un extrait d'acte de naissance, une carte grise ou un extrait de casier judiciaire.

Pour faire face aux éventuelles arnaques, la DGC-CRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) donne 6 conseils pratiques à suivre dans tous les cas :

- **Toujours consulter le site officiel de l'administration française www.service-public.fr** qui recense tous les sites de référence en fonction des documents souhaités ;
- **Se renseigner auprès des sites officiels** avant de passer une commande et de donner ses coordonnées bancaires à un professionnel ;
- **Consulter les mentions légales du site pour identifier sa nature et son exploitant**, lire attentivement les conditions générales de vente (CGV) qui constituent le contrat liant le professionnel et le consommateur ;
- **Vérifier les adresses**, les sites officiels de l'administration française se terminant par «gouv.fr» ou «.fr» et non pas par «.gouv.org», «.gouv.com» ou «gouv». **Attention aussi aux sites commerciaux qui essaient de tromper les consommateurs en prenant l'apparence d'un site officiel** (usage du drapeau bleu-blanc-rouge, de la Marianne, référence à des ministères...)
- **Se méfier des premiers résultats de recherche** qui ne mettent pas forcément en avant les sites officiels ;
- **Vérifier le caractère payant ou non de la prestation proposée.**

En cas de problème, vous pouvez prendre contact avec les services de la DGCCRF et les associations de défense des consommateurs. Retrouvez les permanences des associations sur www.mce-info.org, rubrique Pratique.

État civil

Naissances

- Victoire LE NY, 14 rue des Tilleuls
- Anton OLLIVIER, 6 rue de l'Est
- Nino DE SOUSA, 6 lotissement de Kéranfloch
- Aziliz LOAEC, 12 Quinquis Meur
- Colleen LECONTE, 2 Clos Névez

Décès

- Brigitte BAOT, 51 ans
- Yves PINVIDIC, 63 ans

Mariages

- M. ORNER Christian et Mme MARTIN Corinne, 7 Le Guendon

Permis d'urbanisme

Permis de construire accordés

- M. LE GUEN Pierre-Yves, La Garenne : extension de la serre de production agricole
- M. GAC Erwan, 3 bis Kériel : extension de l'habitation, 4 Kériel
- M. et Mme MERDY Joseph et Marie-Thérèse, 5 Le Guendon : extension de l'habitation
- M. LE DOUGET Michel, 2 impasse de Squididan, Ergué Gabéric : construction d'une maison individuelle, 7 rue Agéna

VOS DROITS ET VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Renseignements : service-public.fr ou demarches.interieur.gouv.fr ou finistere.gouv.fr ou par téléphone au 3939 Allo Service Public (de lundi à vendredi 8 h-20 h, samedi 8 h 30-18 h)

Télé-procédures obligatoires pour les démarches suivantes :

- **Carte nationale d'identité - Passeport** (délivrance, renouvellement, perte, changement d'adresse, d'état civil...) :
Après avoir complété la pré-demande sur le site dédié (predemande-cni.ants.gouv.fr ou passeport.ants.gouv.fr), se présenter, sur rendez-vous, auprès d'une Mairie équipée du dispositif spécifique TES (Titres Electroniques Sécurisés), comme celle de Landerneau.
Tél. : 02 98 85 43 00.
Information complète sur le site internet de la ville : www.ville-landerneau.fr, ou Lesneven, Landivisiau, Guipavas, Plabennec, Plougastel-Daoulas.
- **Permis de conduire** :
site : permisdeconduire.ants.gouv.fr
- **Certificat d'immatriculation de véhicule** :
site : immatriculation.ants.gouv.fr

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en mars et avril 2003. Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

- Mme GUYADER Sandrine, 1 Kérioual, Trémaouézan : construction d'une maison individuelle, 10 rue Antarès
- M. ROPARS Aurélien et Mme TERLET Anaïs, 22 rue St Thudon, Guipavas : construction d'une maison individuelle, 11 rue Mérez
- Mme GRALL Christiane, 7 avenue Mathieu Donnart, Landerneau : construction d'une maison individuelle, 12 rue Antarès
- M. LERAY Stéphane et Mme GUENOLE Stéphanie, 3 rue Jacques Chaban Delmas, Plougastel-Daoulas : construction d'une maison individuelle, 3 rue Capella
- M. QUEMENEUR Fabien et Mme MURATI Adeline, 18 Park Névez, Landerneau : construction d'une maison individuelle, 9 rue Mérez
- Mme PETIT Solène, 15 rue du Froutven, Guipavas : construction d'une maison individuelle, 18 rue Izar
- M. LE BORGNE Frédéric et Mme LAMBALLE Delphine, 3 rue Max Jacob, Pencran : construction d'une maison individuelle, 9 bis Quinquis Meur
- Mme BOIVIN Steffi, 4 rue de l'Argoat, Lesneven : construction d'une maison individuelle, 2 bis Coat Lespel Bihan
- EAU DU PONANT, 210 Bd François Mitterand, Brest : construction d'un local anti-bélier, Kergornec Névez
- M. MANACH Nicolas, 21 Ty Névez : construction d'un garage

Union Nationale des Combattants

L'assemblée générale des anciens combattants s'est tenue le 15 décembre 2018. Après avoir remercié M. le Maire, l'adjoint chargé de la vie associative, le président départemental Jean-Pierre ROBY de leur présence, le président Yvon MARZIN a fait observer une minute de silence à la mémoire d'Edern THOMIN, doyen et dernier ancien combattant 39/45 de l'association, décédé en cours d'année.

Le rapport d'activité est présenté par le secrétaire Georges GUILLOU.

L'association, qui compte 51 adhérents et 8 veuves, a connu un événement important en 2018 : l'exposition « Centenaire de la fin de la Grande Guerre – Hommage aux Poilus » installée à la mairie du 26 au 28 octobre 2018. Quelque 200 visiteurs ont ainsi découvert plusieurs panneaux informatifs, documents, objets, retraçant les quatre années de ce conflit et un diaporama fort apprécié sur l'histoire des poilus de la commune morts pour la France. Dans le cadre de cette exposition, une visite guidée des tranchées d'entraînement de KERGOAT a permis à une douzaine de personnes de découvrir ce lieu de mémoire.

L'année écoulée a également été marquée par de nombreuses manifestations : cérémonies patriotiques locales du 8 mai et 11 novembre, départementales, avec à chaque fois la présentation des drapeaux par Marcel PAGE et Ambroise OLLIVIER ou encore la sortie annuelle à Montcontour, le repas traditionnel du 11 novembre et le concours de dominos qui a réuni 38 équipes. Le trésorier Jacques PARTEL a donné le détail des opérations financières. Le bilan est approuvé à l'unanimité.

Le renouvellement du tiers sortant a enregistré la réélection de Joseph ABALAIN, Gérard OLLIVIER, Marcel PAGE, Jean KERNEIS et Jacques LE BIAN.

Les mêmes activités sont reconduites en 2019.

Lors de son intervention, le président départemental a évoqué l'action sociale de l'UNC et de l'ONAC, le recrutement parmi les OPEX (Opérations extérieures), l'attribution de la carte du combattant aux soldats ayant servi en Algérie entre 1962 à 1964 et enfin le congrès national de l'UNC à Saint Malo du 21 au 24 juin. Quant à M. Le Maire, il a souligné la réussite de l'exposition, le dynamisme de l'association et son rôle important dans le domaine de la transmission de la mémoire.



Assemblée générale de l'UNC

Comité de jumelage

Le comité de jumelage de Plouédern-Saint-Jean-du-Falga en Ariège s'est réuni le dimanche 13 janvier dans la salle Orion à Plouédern pour se souhaiter une bonne année 2019. Les 40 personnes présentes ont partagé la galette des rois.



Les membres du Comité de jumelage.

Ce fut l'occasion de présenter le nouveau bureau :

- Président : Jean-Yves Castrec
- Vice présidente : Marie-Hélène Moalic
- Vice président : Philippe Prigent
- Trésorière : Annick Le Guillou
- Secrétaire : Marie-Thérèse Merdy

Les adhérents ont échangé sur les animations prévues en 2019. Le 27 avril 2019, l'association propose une journée à la fête de la coquille St Jacques à Paimpol. Cette journée sera l'occasion pour les adhérents de passer une journée conviviale ensemble et, pour les nouveaux, de découvrir le comité de jumelage.

Un bus partira de Plouédern vers 8 h. Nous vous invitons à aller sur le site coquilles St Jacques Paimpol pour voir l'organisation des dernières années. Pour l'organisation collective (bus – repas de coquilles à midi, etc.) nous estimons le coût à 50 € environ par personne.

Durant l'après-midi et la soirée, chacun fera en fonction de ses affinités (stands, concerts, etc.). Le groupe se retrouvera au bus en fin de festivités vers 2 h.

Le contact pour cette journée attractive :

Philippe PRIGENT - 06 82 33 16 43 - phprigent@orange.fr

Vous pouvez adhérer à l'association pour 10 € par personne auprès d'un membre du bureau ou du président Jean-Yves Castrec au 06 88 48 23 03 ou 02 98 85 33 42

Amicale de loisirs

Jeudi 17 janvier, une centaine d'adhérents s'est retrouvée à la salle Steredenn pour le goûter des rois. Un moment traditionnel pour échanger ses vœux.

Ils se retrouveront lors des challenges de pétanque et de dominos habituellement proposés par l'association.



Goûter des rois le 17 janvier 2019

Les Petites Mains

L'association « les Petites Mains » comprend l'art floral et un après-midi créatif avec les enfants de 6 à 12 ans environ, pendant chaque vacances scolaires.

Cette activité a lieu le premier mercredi des vacances hors vacances d'été de 14 h à 16 h 30, dans la salle Orion à Plouédern.

Ces activités connaissent un grand succès, la présidente demande d'inscrire les enfants intéressés, une semaine à l'avance, si possible. Nous pouvons accueillir jusqu'à vingt enfants.

Le prochain après-midi aura lieu le mercredi 10 avril pour Pâques.

Inscriptions auprès de **Julienne KERMOAL**, au 02 98 20 45 55.



Les enfants avec leur réalisation de Noël : un décor d'hiver sur rondin de bois

Trou de Mémoire (Théâtre)

Il est encore temps de vous rappeler, que nous jouons **les samedi 2 mars à 20 h 30 et dimanche 3 mars à 14 h 30** à la salle Steredenn à Plouédern.

3 pièces au programme :

- Ça y est, c'est elle !
- Déferlante sur la mairie
- Mais où est donc passé Lulu ?

Les bénéfices seront partagés entre le Téléthon et l'APEL de l'école Saint-Édern de Plouédern.

Vous ne pouvez venir nous voir à Plouédern, d'autres dates peuvent vous convenir :

- le 30 mars à 20 h 30 à l'Arvorik à Lesneven, pour le twirling bâton.
- le 7 avril à 14 h 30 à La Martyre, pour l'association sportive de Don Bosco.
- le 4 mai à 20 h 30 à Lampaul Guimiliau, pour le Burkina Faso

N'hésitez pas ! Plus vous serez nombreux à venir nous applaudir, plus les associations pour lesquelles nous jouons, seront heureuses !



Comité des fêtes

L'assemblée du comité des fêtes a eu lieu le 14 décembre 2018.

Le bureau est ainsi constitué :

Président,
Philippe COENT

Trésorier,
Philippe APPÉRÉ

Secrétaire,
David ANDRÉ

Les manifestations à venir sont deux thés dansants les 14 avril et 5 mai 2019, salle Steredenn.

Pour tout contact :
comitedesfetesplouedern@gmail.com



Tennis Club Plouédern



Les plus jeunes (2010-2012), encadrés par Jean-Michel Corre, le samedi

En ce début 2019, les championnats sont bien entamés et vont vers leurs fins. Les résultats sont globalement positifs pour les 6 équipes engagées : 4 seniors hommes, 1 vétéran (+65), 1 senior dames. Les cours du samedi qui se déroulent de 13 h 30 à 16 h 30 sont toujours bien suivis par les jeunes de 2002 à 2012.

Le club invite les nouveaux arrivants de la commune à un essai gratuit.

Infos club :

Bernard RUNARVOT, 27 rue des Roches blanches
29800 Plouédern - Tél. 02 98 21 49 46

Club House : Tél. 02 98 20 98 04, tcplouedern@fft.fr

Président : Pierre BARBEROT, Tél. 06 51 45 03 59,
pierrebarberot29@gmail.com

Secrétaire : Jean-Michel CORRE, Tél. 06 04 06 23 74,
correjm@live.fr

APEL École Saint-Édern

- **Le Loto de l'APEL aura lieu le samedi 9 mars à 20 h** à la salle Steredenn.
- **Vente de plats à emporter** : l'association des parents d'élèves de l'école Saint-Édern organise une vente de plats à emporter. Les commandes seront remises comme l'an passé durant les portes ouvertes de l'école le 23 mars.
Au choix : kig ha farz, couscous ou paëlla, 8 € la part.
Informations et commande possible au 06 60 75 23 66.
Merci d'avance pour votre participation !
- **Rappel** : les collectes de journaux ont toujours lieu le premier samedi de chaque mois, excepté au mois d'août.
Horaires : de 10 h à midi, devant le portail de l'école maternelle.

Diatonik Penn Ar Bed

L'association organise son stage de printemps à la salle Steredenn, les samedi 30 mars et dimanche matin 31. Ce stage est ouvert aux diatonistes non-adhérents à l'association possédant une certaine pratique de l'instrument.
Contact et inscription sur : relation.DPAB@free.fr

Amicale cyclotouriste

Actuellement, les préparations vont bon train et les distances kilométriques augmentent en vue des randos cyclotouristes du secteur ainsi que pour les brevets à effectuer pour les adhérents souhaitant participer au fameux Paris-Brest-Paris 2019 en août prochain : un sacré challenge les attend. Pour l'heure, un mois de mars bien chargé se profile. Place tout d'abord à notre randonnée annuelle du dimanche 3 mars où cyclos et marcheurs se croiseront : au programme des sorties de 95, 85 ou 55 km pour les cyclos chevronnés, à noter qu'il sera possible d'y participer avec un V.A.E (Vélo à Assistance Électrique) sur une distance plus réduite. Quant aux marcheurs, ils fouleront les routes et sentiers de la commune et ses alentours sur des parcours de 5,10 ou 15 kms suivant les forces et motivations de chacun. Les inscriptions des participants s'effectuent dans la salle couverte du boulodrome près du complexe sportif : les différents départs seront étalés entre 8 h et 9 h.

Et le dimanche 31 mars sur la zone de St-Éloi près de chez Argel, l'ACP organise deux courses Fsgt : la première à 13 h 30 en catégorie 4/5 sur 60 km et la deuxième en catégorie 1/2/3 sur 80 km pour un départ à 15 h 30.

Autres dates et rdv :

- le passage du Tro-bro-léon sur la commune dans le sens Plouneventer- Landerneau aura lieu le lundi 22 avril vers 12h30-13h00.
- la concentration Fsgt Cyclos et marcheurs aura lieu à Locmaria-Plouzané le 1^{er} mai.

Nos circuits et randos cyclos pour les mois de mars-avril sont à consulter sur notre site internet : www.acplouedernroute.sitew.fr

Correspondants presse :

Le Télégramme : Laurence DUBEAU
06 89 68 15 29 - dubeau.laurence@gmail.com
Ouest France : Gisèle SALIOU
06 70 42 29 34 - giselesaliou.of@orange.fr

La recyclerie : le Tri Porteur

En 2018, LE TRI PORTEUR aura versé plus de 8.000 € aux associations caritatives et œuvres sociales.

C'est grâce à vous, « écocitoyens » responsables, aux entreprises et administrations « éco partenaires », qui déposez les objets devenus inutiles à la recyclerie ou dans le box TRI PORTEUR à la déchetterie, que LE TRI PORTEUR continue à faire des heureux.

Six associations en sont bénéficiaires : L'association Halte au cancer, la fondation A.R.H.O.P., recherche médicale sur la leucémie, la maison de retraite de Landerneau E.H.P.A.D., les Crocodiles de l'Élorn, la S.N.S.M. (Société Nationale de Sauvetage en Mer), l'association Rêve de Clown. C'est aussi grâce à vous que LE TRI PORTEUR est intervenu sur plusieurs dossiers avec les acteurs sociaux de la communauté de communes pour venir en aide aux plus démunis. Les bénévoles de la recyclerie ont traité des milliers d'objets, de la petite cuillère à la gazinière, de la table à juponner à la chambre à coucher complète, représentant un volume de 150 tonnes.

ZI St Eloi, 11 rue des Glénan - Tel : 06 06 41 39 48

Dépôts : les mercredis et vendredis de 14 h à 16 h 30 ou dans le box de la recyclerie à la déchetterie aux horaires de la déchetterie
Vente et dépôts : les samedis de 10 h à 16 h 30

Les manifestations

- Samedi 2 mars :
Collecte de journaux,
école maternelle, organisée par l'APEL
- Samedi 2 et dimanche 3 mars :
Théâtre, *salle Neptune, organisé par Trou de Mémoire*
- Dimanche 3 mars :
Course cycliste, *organisée par l'Amicale Cyclotouriste*
- Samedi 9 mars :
Loto,
salle Steredenn, organisé par l'APEL École St Édern
- Dimanche 10 mars :
Foire à la puériculture, *salle Steredenn, organisée par l'école de Trémaouézan*
- Samedi 23 mars :
Portes ouvertes de l'École Saint-Édern
- Samedi 30 mars et dimanche 31 mars :
Stage de printemps, *salle Steredenn, organisé par Diatonik Penn Ar Bed*
- Samedi 6 avril :
Collecte de journaux,
école maternelle, organisée par l'APEL
- Dimanche 14 avril :
Thé dansant,
salle Steredenn, organisé par le Comité des Fêtes
- Samedi 4 mai :
Collecte de journaux,
école maternelle, organisée par l'APEL
- Dimanche 5 mai :
Thé dansant,
salle Steredenn, organisé par le Comité des Fêtes
- Dimanche 12 mai :
Thé dansant,
salle Steredenn, organisé par le Comité de Jumelage

L'ASSOCIATION A L'HONNEUR

Thai Boxing Club de l'Élorn



Le club à la rentrée de janvier 2019 à la salle de sports.

La boxe Thaïlandaise dit « Muay Thai » signifie boxe libre. Diversifié dans ses techniques aussi impressionnantes qu'efficaces, ce sport est également appelé art des huit membres. En effet, les percussions en Muay Thai se font avec des coups de poings, des coups de pieds, des coups de coudes et des coups de genoux, utilisant ainsi huit « points de contact ».

Ce sport, codifié en compétition, permet aux pratiquants volontaires de s'opposer soit en assaut (à la touche) ou en combat (KO autorisé). Pour les débutants et jusqu'à un certain niveau, toutes les compétitions se font avec des protections individuelles conséquentes puisque le corps est

protégé dans son ensemble (casque, plastrons, protège-tibias, ...). Structurée au niveau national, la principale fédération reconnue (FFKMDA) est délégitaire du ministère des sports. Ce qui signifie que tout l'encadrement fédéral (officiels, entraîneurs, juges, arbitres) suit des stages parfaitement organisés pour assurer une formation de qualité et donc la sécurité des pratiquants.

En compétition ou en loisir, chaque personne peut trouver son équilibre puisqu'un des objectifs de cette discipline, commun à tous les sports de combat ou arts martiaux, est de permettre l'épanouissement personnel (aussi bien physique que mental) dans un souci permanent du respect de l'autre.

Le thaï boxing club de l'Élorn est né à la rentrée 2017 et poursuit donc sa deuxième saison au sein de la commune. Pourvu de presque 40 licenciés, le club poursuit son développement avec notamment la formation d'un deuxième moniteur fédéral, Stéphane Couzinet.

L'encadrement des cours peut dorénavant respecter des groupes de niveau et principalement contribuer à un meilleur suivi et une meilleure progression individuelle et ce, pour le moment, à partir de 14 ans.

Le Muay Thai peut commencer à se pratiquer dès le plus jeune âge. En effet, à partir de 6 ans environ, les enfants acquièrent des habiletés motrices qui leur permettent de progresser rapidement avec un maintien des connaissances dans le temps très important. Commencer à enseigner ce sport de combat aux plus jeunes est également une volonté du club.

Les cours ont lieu les samedis matin de 10 h à 12 h à la salle de sports de Plouédern.

Pour tout renseignement :
Président : M. Vincent Guillotin
Tél. : 06 51 81 69 90
thaiboxingclubelorn@hotmail.com



Stéphane Couzinet, nouvel entraîneur du club et Vincent Guillotin, entraîneur et président de l'association.



La gestion de l'eau

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, pilote de la compétence eau potable.

Au 1^{er} janvier 2019, la compétence eau potable est transférée de nos communes à notre communauté de communes. A partir de la même date, la CCPLD décide de confier la gestion de l'eau et de l'assainissement à la Société Publique Locale Eau du Ponant qui devient l'interlocuteur de tous les usagers*.

UN TRANSFERT DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRE

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », prévoit que les compétences eau et assainissement soient transférées des communes aux communautés de communes. Notre conseil de communauté et la majorité des communes ont voté et décidé une application de cette loi au 1^{er} janvier 2019. Cela signifie que la gestion de l'eau potable est, dès le début de cette nouvelle année, pilotée par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD).

MAINTIEN DE LA QUALITÉ ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

Pour assurer la protection des milieux naturels, maintenir la qualité de l'eau et conforter durablement le cadre de vie sur notre territoire, nous avons fait le choix d'une véritable stratégie de gestion de l'assainissement et de l'eau potable à l'échelle pertinente de la CCPLD. Mutualiser nos moyens humains, techniques et financiers permet des économies d'échelles et augmente nos capacités d'investissement pour relever efficacement les enjeux de demain et garantir la qualité et la continuité du service public pour chacun sur l'ensemble du pays de Landerneau-Daoulas : renouvellement de nos canalisations, amélioration des performances, extension des réseaux et sécurisation de la distribution d'eau.

UNE GESTION CONFIEE À LA SPL EAU DU PONANT

Convaincus que l'eau et l'assainissement sont des sujets d'intérêt général majeur, nous avons souhaité confier cette gestion à Eau du Ponant, opérateur pu-

blic de l'eau au pays de Brest. Il s'agit d'une société publique locale (SPL), dotée d'un conseil d'administration au sein duquel les élus de la CCPLD feront entendre la voix des usagers et exerceront leur pouvoir de décision. L'arrivée d'agents communaux et communautaires au sein d'Eau du Ponant garantit la connaissance pratique des installations locales, sans rien perdre de l'expérience acquise par les communes et les syndicats d'eau potable. Connecter nos savoir-faire de proximité facilite et améliore aussi la gestion administrative du service public de l'eau.

Les choix d'investissement, leur priorité et les tarifs seront désormais fixés localement, par notre communauté de communes. A partir de 2020, les tarifs communaux devront converger pour obtenir, à terme, un prix unique, reflet de la solidarité de notre territoire qui doit s'exercer au bénéfice de tous.

Pour toutes vos questions relatives à l'eau et à l'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2019* :

www.eauduponant.fr

02 29 00 78 78

** Concernant l'eau potable, les usagers de Daoulas, Dirinon, Hanvec, Lanneuffret, Loperhet, Saint-Divy, et Saint-Thonan doivent continuer à contacter leur opérateur habituel jusqu'à la fin des contrats de délégation de service public. Tous les autres usagers, dont ceux de Plouédern, doivent contacter Eau du Ponant.*

Concernant l'assainissement, les usagers de l'ensemble des communes de la CCPLD doivent contacter Eau du Ponant.



**Communauté de Communes
du Pays de Landerneau-Daoulas
Maison des Services Publics
BP 849
29208 Landerneau
Tél. : 02 98 21 37 67**



VOS DÉMARCHES ABONNEMENT ET RACCORDEMENT : EAU POTABLE

VOUS EMMÉNAGEZ ?

Pour ne pas subir de désagréments, vous devez demander la création de votre contrat le plus tôt possible, même si l'eau coule encore au robinet !

La démarche est la suivante :

- Vérifiez si votre commune d'installation est desservie par Eau du Ponant.
- Relevez le compteur (index).
- Demandez la création d'un nouveau contrat à votre nom en utilisant le formulaire correspondant.

S'il n'y a pas d'eau au robinet, Eau du Ponant fera le nécessaire pour intervenir dans les 24h (ouvrées).

VOUS SOUHAITEZ ALIMENTER EN EAU UNE NOUVELLE HABITATION ?

Pour alimenter une nouvelle habitation, vous devrez faire réaliser par l'Eau du Ponant un branchement du réseau public d'eau potable à la limite de votre propriété.

Contactez la société, elle répondra à vos questions et constituera avec vous le dossier de travaux correspondant.

Rendez-vous sur www.eauduponant.fr pour accéder au formulaire en ligne.

Les travaux de raccordement de l'habitation à ce branchement en partie privée peuvent ensuite être effectués par une entreprise à votre convenance. Le coût de l'ensemble de ces travaux est à votre charge.

VOUS QUITTEZ VOTRE LOGEMENT ?

Afin de clore l'abonnement à votre nom du logement que vous quittez, il est indispensable que vous résiliiez votre contrat. A défaut de résiliation, vous restez redevable des consommations enregistrées par le compteur de l'habitation. Vous avez le choix entre la résiliation en ligne dans votre espace abonné ou la résiliation par téléphone. Il vous suffit de vous munir de votre relevé de compteur et de vos références (n° de contrat).

Pour contacter Eau du Ponant :

Par téléphone :

Un seul numéro : 02 29 00 78 78 (tarif appel local)
8 h 30 - 12 h 15 et 13 h 15 - 17 h 30 (sauf le lundi 17 h)

Pour les urgences uniquement : contacter ce même numéro (24h/24h)

Site internet et agence en ligne :

www.eauduponant.fr

- Gérer son contrat 24h/24h : paiement, transmission du relevé d'index, etc.
- Informations sur toutes les démarches
- Envoyer un courriel

Point d'accueil :

NOUVEAU POINT D'ACCUEIL A LA STATION
D'ÉPURATION DE LANDERNEAU
En remplacement de l'accueil au Centre Théo Le
Borgne.
Station d'épuration, 20 allée du Bois Noir (A proximité de Lidl)

Adresse postale :

210 bd François Mitterrand
CS 30117 GUIPAVAS
29802 BREST CEDEX 9

DÉFIBRILLATEURS

Trois défibrillateurs sont à la disposition de la population : le 1^{er} est installé dans le hall extérieur de la mairie, le 2^e dans le hall extérieur de la salle Steredenn et un 3^e vient d'être installé au terrain de sport de Kéruguel.

MAISON DE LA SANTÉ

Dr Laurence Vince-Pinier et Dr Erwin Guilcher (médecins généralistes)
4 bis route de Kériel
Le cabinet est ouvert du lundi au vendredi. Consultations uniquement sur rendez-vous, sur Doctolib ou par téléphone au 02 98 20 96 51.

ALSH TI AR VUGALE

L'accueil de loisirs est organisé et animé par l'association EPAL. Il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans. Le prix de la journée est calculé selon le quotient familial.

Pour tout renseignement ou inscription, contacter Gwénaëlle Kerandel par téléphone ou par mail : 02 29 63 00 09 / 07 82 29 15 09 / plouedern@epal.asso.fr
Site internet : <https://plouedern.wixsite.com/tiarvugale>. L'accueil de loisirs est situé au 133, rue des Ecoles, à Plouédern.

RPAM (Relais Parents Assistantes Maternelles)

Crèche « La Cabane aux Bruyères »
Tél : 02 98 43 63 97
ou mail : rpam.interco@donbosco.asso.fr
<http://www.enjeuxdenfance.fr/rpam/rpam-intercommunal/>

PERMANENCES AMADEUS

Le mardi matin de 10h à 12h à la **Mairie de Plouédern**,
Tél. : 02 98 20 97 66 - **Landerneau** : 21 bis rue de la Tour d'Auvergne, Tél : 02 98 21 06 72

CCPLD : SERVICE ENVIRONNEMENT (ordures ménagères)

Tél. : 02 98 21 34 49

DECHETTERIE (ZI Saint Eloi)

Tél : 02 98 85 19 50

Horaires d'été (01/03 au 31/10) du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Fermeture les dimanches et jours fériés

Un box recyclerie « Le Tri Porteur » est à votre disposition à la déchetterie

RECYCLERIE LE TRI PORTEUR

ZI St Eloi, 11 rue des Gléan

Tél. : 06 06 41 39 48

Dépôts : les mercredis et vendredis de 14 h à 16 h 30

Vente et dépôts : les samedis de 10 h à 16 h 30

TRÉSOR PUBLIC

59, rue de Brest, Landerneau

Lundi, mardi et jeudi :

8h30 - 12h et de 13h30 - 16h

Mercredi et vendredi : 8h30 - 12h

Tél. : 02 98 85 11 61

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mme LE GUEN Marie-Françoise, conciliateur de justice sur Landerneau. Permanence : Mairie de Landerneau :

le jeudi sur rendez-vous, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17 h. Tél : 06 81 89 62 40

marie-francoise.leguen@wanadoo.fr

LE DÉTECTEUR DE FUMÉE SAUVE DES VIES, ÉQUIPEZ-VOUS !

Le détecteur de fumée doit être à l'habitation ce que la ceinture de sécurité est à la voiture : un réflexe ! Il ne réduira pas le nombre de départs de feu mais il pourra sauver des vies grâce à une alerte rapide.

Le principal objectif d'un détecteur de fumée est d'alerter, par un signal sonore puissant, les occupants d'un logement de la présence de fumée, principalement la nuit lorsque le

niveau de vigilance dans la maison est au plus bas. Il existe aussi des détecteurs spécialement adaptés aux personnes sourdes ou malentendantes qui émettent un signal lumineux et/ou vibrant.

Quel type de détecteur choisir ?

Le détecteur de fumée doit être conforme à la norme NF EN 14604 et disposer d'un marquage CE.

Où installer le ou les détecteurs ?

La loi impose l'installation d'au moins un détecteur par logement, en priorité dans une zone de circulation desservant les chambres. Toutefois, il est conseillé d'en installer plusieurs, notamment dans les zones qui présentent un risque d'éclosion d'incendie : les combles dotés d'un caisson VMC, les volumes comportant chaudière, tableau électrique, machine à laver, sèche-linge, appareils hifi-électroménagers, etc.

Qui doit installer et entretenir le détecteur ?

C'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur de fumée. L'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement de l'appareil.

Chiffres-clés

1 incendie se déclenche toutes les 2 minutes en France.

70 % des incendies mortels se produisent la nuit.

L'intoxication par les fumées est la 1^{re} cause de mortalité dans les incendies. Celle-ci tue davantage que les flammes.

Retrouvez toute l'information sur le site internet des sapeurs-pompiers du Finistère : www.sdis29.fr



LE 26 MARS 2019 LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



DES RÉAMÉNAGEMENTS DE LA TNT POUR FAVORISER LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

LIBÉRER DES FRÉQUENCES POUR FAVORISER LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES EN TRÈS HAUT DÉBIT MOBILE

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) est passée à la haute définition (HD) grâce à la généralisation du MPEG-4, norme de diffusion plus performante. Cette évolution permet désormais de libérer des fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel pour un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants de trafic de données et améliorer la connectivité des territoires.

PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019 !

Pour réaliser cette transition, des réaménagements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de l'ampleur des travaux, qui touchent une grande majorité des 2 000 émetteurs TNT implantés sur le territoire, ils sont organisés étape par étape, selon 13 zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019. L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements dès avril 2016.

Pour la phase 11 (Bretagne), les opérations de réaménagement de fréquences auront lieu dans la nuit du 25 au 26 mars 2019.

QUI EST CONCERNÉ ?

LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque le téléspectateur habite un immeuble.

LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES DANS SA ZONE ?

Le site recevoirlatnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

Paroisse ABER-MORBIC

Le prêtre de l'ensemble paroissial :

11 rue Traverse des Boucheries, Landerneau.
Tél. 02 98 85 03 20

La messe sera toujours le 2^e et 4^e dimanche de chaque mois, à 9 h 30.

Les dates des messes pour l'ensemble paroissial Aber Morbic :

Dimanche 10 mars 2019 Plouédern

Dimanche 24 mars 2019 Trémaouézan

Dimanche 14 avril 2019 La Roche Maurice (Les rameaux)

QUE FAUT-IL FAIRE ?

AVANT LE 26 MARS 2019

Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective.

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 26 mars, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 26 mars dans votre zone. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 26 mars 2019.

LE 26 MARS 2019

Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 25 au 26 mars sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences.

Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

POUR ÊTRE PRÊT LE 26 MARS 2019

1 Vérifiez sur recevoirlatnt.fr que vous êtes bien concerné par les changements de fréquences de la TNT le 26 mars.

2 En amont du 26 mars, en habitat collectif, assurez-vous que le gestionnaire de l'immeuble a bien anticipé la réalisation de travaux d'adaptation de l'équipement collectif afin de continuer à recevoir la télévision après cette date.

3 Le jour J, en habitat collectif ou individuel, effectuez une recherche des chaînes sur chacun des téléviseurs reliés à l'antenne râteau pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT.

4 Si des problèmes de réception persistent malgré la recherche des chaînes, vérifiez les informations disponibles sur recevoirlatnt.fr et/ou appelez le 0970 818 818.

RECEVOIRLATNT.FR ou

ASSISTANCE.RECEVOIRLATNT.FR ou

0970 818 818 ouvert de lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé)

Dimanche 28 avril 2019 Trémaouézan

Dimanche 12 mai 2019 Plouédern **à 10 h 30**

Dimanche 26 mai 2019 La Roche Maurice

VISITE PASTORALE de notre évêque du 13 au 17 mars 2019. « Ces visites pastorales sont l'occasion d'être à l'écoute de ce qui se vit sur le terrain. Cela permet de rencontrer les laïcs engagés dans l'Église et de les encourager, mais aussi de mieux connaître les réalités sociales, les acteurs de la société. » Monseigneur Laurent Dognin. La visite pastorale, une chance à saisir pour faire le point, pour nous rencontrer et pour bâtir des projets ensemble. Un planning sera affiché dans le porche de l'église.

Les couches lavables à la crèche



L'équipe de la crèche Ti Labousig a souhaité partager un projet phare au sein de la crèche : la mise en place de couches lavables pour les enfants accueillis.

Pourquoi ?

- Un enfant qui porte des couches jetables représente 1 tonne de déchets non recyclables par an.
- La fabrication des couches jetables nécessite une utilisation massive de ressources non renouvelables (pétrole et produits chimiques) et renouvelables (eau).
- L'utilisation des couches jetables a aussi un impact sur la santé de l'enfant : les matières chimiques qui la composent migrent via la peau de l'enfant dans son corps.

Dans l'optique de minimiser notre impact environnemental et soucieux de la santé des enfants accueillis, l'équipe a suivi une formation sur l'utilisation des couches lavables. Elle a ainsi pu réfléchir à la mise en place du projet sur la structure (réflexion autour de la gestion logistique, stockage à prévoir, nettoyage, ...). Depuis, nous utilisons des couches lavables tout au long de la journée de l'enfant à la crèche Ti Labousig.

Quels sont les avantages de l'utilisation des couches lavables ?

- Les protections sont souples et esthétiques
- Elles laissent respirer la peau tout en étant étanches
- Nous réduisons la quantité de déchets produits au sein de la crèche
- Nous garantissons une meilleure santé aux enfants (migration des produits chimiques composant les couches via la peau de l'enfant)
- Nous notons une diminution des problèmes d'érythèmes fessiers ou allergies
- Nous faisons des économies

Quels sont les objectifs de la structure ?

- Faire évoluer les pratiques professionnelles en faveur du développement durable et de la santé des enfants
- Sensibiliser les familles au développement durable
- Avoir un impact positif sur l'impact écologique de la planète, le budget de la crèche structure

Quels ont été les freins ?

- La propreté des couches : Après le lavage à 60° C avec le reste du linge et une lessive écologique, les inserts ne sont pas plus ou moins hygiéniques que les couches jetables. Si elles sont trop tachées on peut utiliser du bicarbonate de soude ou tout simplement les laisser en plein soleil !

- Un fort impact écologique !

On croit à tort que le bilan carbone des couches lavables est plus important du fait de l'eau utilisée pour le lavage des couches. En fait, une couche jetable consomme deux fois plus d'eau dans son cycle de production qu'une couche lavable. La couche lavable n'utilise que des matières recyclables et très peu d'énergies fossiles, contrairement aux couches jetables.

- La motricité du bébé :

Nous pensons à tort que le volume de la couche peut bloquer le développement moteur du bébé. Nous n'avons constaté aucun retard particulier depuis l'utilisation des couches lavables au sein de la crèche. Les enfants se déplacent autant et restent à l'aise avec la couche lavable.

Il existe aujourd'hui plusieurs modèles qui facilitent la prise en main et l'utilisation quotidienne.

MAISON DE L'ENFANCE « Ti Labousig »

Responsable d'établissement : Magali LE CALVEZ

Tél : 02 98 47 31 58



Appel aux rédacteurs

Toute personne ayant le souhait de présenter un article ou soumettre une idée, est invitée à prendre contact avec la Mairie. Merci d'avance pour votre collaboration.